

COMMUNE DE FLETRE – Séance du Conseil Municipal du 9 juin 2016

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2016

Présents : Marie-Thérèse Ricour, Philippe Masquelier, Stéphane Crévits, Sébastien Monsimert, Cynthia Cocart, Laurent Wartelle, Eveline Wicart, Sébastien Verbèke, Bruno Cousin.

Excusés : Louis Dubruque donne pouvoir à Marie-Thérèse Ricour,

Bénédicte Brioul donne pouvoir à Bruno Cousin

Alexandre Meunier donne pouvoir à Philippe Masquelier

Absents : Didier Goderris, Frédéric Merlin

I – APPROBATION DU PROCES –VERBAL

Le procès-verbal de la réunion du 19 avril 2016 ne fait l'objet d'aucune remarque.

II –TRAVAUX MAISON ROUTE NATIONALE

Suite à la CAO qui s'est tenue le jeudi 9 juin à 19heures les entreprises retenues sont les suivantes :

Lot N° 1 : démolitions, gros-œuvre pour un montant de :24261,00€ ht Lefebvre Merville

Lot N°2 : ravalement pour un montant de : 19796,68€ ht Verschooris Wavrin

Lot N°3 : charpente pour un montant de : 9742,40€ ht Charpentier des Flandres Méteren

Lot N° 4 : couverture pour un montant de :18533.30€ ht TBRC Fressies

Lot N° 5 : menuiseries ext pour un montant de : 31802,81€ ht FMBA Courcelles-les-lens

Lot N° 6 : plâterie, cloisons, isolation pour un montant de :29500€ ht Nérlys Bois-Grenier

Lot N° 7 : menuiseries int pour un montant de :15325,02€ ht MV2D Roubaix

Lot N° 8 : plomberie, sanitaires, ventilation pour un montant de :18769€ ht Bonnel

Hazebrouck

Lot N° 9 : électricité, chauffage électrique pour un montant de :29970€ ht Bois-Grenier

Lot N° 10 : VRD pour un montant de : 32500€ ht Ramery Dunkerque

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte le projet projeté et autorise Madame le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution relative à ces travaux et signer toutes les pièces à ce sujet.

III- ASSAINISSEMENT : TRANSFERT ADHESION à NOREADE

Madame le Maire expose les termes de son entrevue avec Monsieur Paulier du syndicat SIDEN-SIAN au cours de laquelle le projet d'adhésion de la commune de Flêtre au Syndicat a été évoqué. Madame le Maire rappelle que la loi Nôtre oblige les Communautés de Communes à prendre, entre autres, la compétence Assainissement Collectif et l'Assainissement Non Collectif à l'échéance du 1^{er} janvier 2018, que la grande majorité des communes du périmètre de la CCFI sont déjà adhérentes au Syndicat et que pour la Commune de Flêtre il serait judicieux d'adhérer avant la date butoir.

Considérant que, conformément aux dispositions statutaires du SIDEN-SIAN, le transfert d'une compétence supplémentaire s'opère uniquement par délibérations concordantes du SIDEN-SIAN et de la Commune avec prise d'un arrêté préfectoral actant ce transfert,

Considérant que le transfert d'une compétence au SIDEN-SIAN entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à son exercice ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui lui sont attachés à la date du transfert, des dispositions visées sous le cinquième alinéa de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'aucun agent de la Commune n'est concerné par le transfert des compétences Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif,

Considérant qu'il est de l'intérêt du SIDEN-SIAN et de la Commune de Flêtre que les conditions financières et patrimoniales des biens immobiliers nécessaires à l'exercice de chacune des compétences Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif soient, dans les zones d'aménagement concerté et dans les zones d'activités économique, les mêmes que celles applicables dans les autres parties du territoire pour ces compétences,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Commune que les contrats attachés à chacune des compétences transférées soient exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance et qu'il appartient à la Commune de Flêtre d'informer les cocontractants de la substitution de la personne morale,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de transférer au SIDEN-SIAN ses compétences Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif au 1^{er} janvier 2017.

Concernant les raccordements au réseau d'Assainissement Collectif le pourcentage de 80% de raccordés étant atteint l'Agence de l'Eau a transformé les avances relatives aux 2 tranches en subvention ce qui équivaut à un gain de 99180 €.

Madame le Maire souligne également que le fait que la Commune ait contracté avec l'Agence de l'Eau un Plan Pluriannuel de Travaux oblige le Syndicat SIDEN-SIAN a honoré les engagements : les travaux prévus route de Godewaersvelde, Impasse du Mont des Cats, route de la Houblonnière seront exécutés, toute la commune sera ainsi dotée d'un réseau d'assainissement.

La redevance d'assainissement réclamée par Noréade est de 1,677€/ht/m³ + une part fixe annuelle de 70,68€/ht ce qui donne au total pour 1M³ : 2,81€ttc (calculé pour une consommation de 80 m³). La Commune n'avait pas de partie fixe le coût au M³ est de 1,86€/ht et donc 2,04€ttc.

IV- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION

Madame Edwige Delestrain est actuellement en contrat CDD depuis septembre 2013. Elle assure l'accueil périscolaire matin et soir avec Madame Sophie Desodt, les ALSH ; elle a accepté de s'occuper de la cantine et du nettoyage de la cuisine et de la salle des fêtes suite au départ en retraite de Madame Wallaès.

Madame le Maire propose de la nommer stagiaire dans un grade de catégorie C en tant qu'adjoint d'animation 2^{ème} classe pour 30 heures/semaine. Elle assurera également le nettoyage de la grande salle.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

V- DOSSIER CATASTROPHE NATURELLE

Suite aux importantes pluies du lundi 30 mai 2016, Monsieur et Madame Vaillant , 48, Rue du Calvaire ont subi des dégâts dans leur habitation. De nombreux matériels ont été endommagés, des planchers de chambres inondés. L'expert de leur assurance ne passera que dans 2 à 3 semaines, ils ne peuvent donc pour le moment donner une évaluation du préjudice.

Suite à leur demande, Madame le Maire propose d'effectuer la démarche de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle pour la parcelle concernée ZE 222.

Concernant le lotissement « les Prés de Flêtre », le niveau de l'eau est monté inondant un garage sur une dizaine de centimètres et plusieurs jardins.

Route de Godewaersvelde, des habitations ont été inondées par le ruissellement des eaux du champ voisin.

La Commission des travaux se réunira pour juger des travaux que la commune pourrait prendre en charge afin d'atténuer les risques de montée des eaux.

VI- VENTE TERRAIN

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Jean-Claude Denaes concernant le chemin rural n° 4. Monsieur Denaes souhaite procéder à la réfection de sa cour et de son entrée ainsi que l'accès à son hangar. Seulement le chemin ne lui appartient pas, personne d'autre ne l'utilise. La surface est d'environ 600 M2. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à effectuer les démarches.

VII- DECISIONS MODIFICATIVES BP 2016

Vu le Budget Primitif 2016,

Vu une dépense imprévue en section investissement : travaux d'écoulement des eaux pluviales route du Thieusouck

Le Conseil Municipal décide le virement de crédits budgétaires :

Section d'investissement :

Recette Article 2151 : 10 000.00 €

Dépenses Article 21318 : 10 000.00 €

Vu le Budget Primitif 2016,

Vu les dépenses imprévues en section fonctionnement (chapitre 022) supérieures au plafond autorisé qui est de 7,5 % du montant des dépenses d'investissement 2016

Le Conseil Municipal, modifie le budget comme suit

Section fonctionnement :

Recettes Article 615221 : 3 000 € (Bâtiments)

Dépenses Chapitre 022 : 3 000 €

Le Conseil Municipal autorise ces modifications

VII- REMBOURSEMENT COTISATION CLIC

La CCFI a décidé le 9 mai 2016 de financer le CLIC en substitution à la cotisation communale. Le CLIC va procéder au remboursement de la cotisation versée en 2016 soit 390 €.

VIII- ENQUETE PUBLIQUE Arnaud Heyman

Monsieur Arnaud Heyman a déposé un dossier en vue d'obtenir l'extension de son élevage avicole de 103500 à 146000 emplacements pour la catégorie 3660 a et de 119025 à 168360 animaux équivalents pour la catégorie 2111-1. L'enquête s'est déroulée du 2 avril au 19 mai 2016. Le Conseil Municipal n'émet aucune objection.

IX- DIVERS

Le recensement de la population se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017. Edwige Delestrain est nommée coordonnateur communal

Urbanisme : Madame le Maire informe le Conseil Municipal des particularités relatives à certaines constructions au Thieusouck et route Nationale.

X- DECISIONS MUNICIPALES

Suite à la dégradation de barrière route Nationale l'indemnité de l'assurance est de 1543,46€ et pour la dégradation de la couverture de l'église le montant versé par Groupama est de 9254.48€